Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Document déposé le 07 DEC 2021 à la sous-préfecture de Montluçon

ANNEXE 1 à la délibération n°21/6 du conseil syndical du 6 décembre 2021

Projet de SCoT du PETR 'Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher', révisé partiellement, arrêté le 4 mai 2021

Modifications validées pour approbation du projet par le conseil syndical du 6 décembre 2021

Document	Code de la modification	Libellé de la modification	Etat de la modification
Rapport de Présentation (RP)	RP_01	Recommandations Préfet : Mise en place des modifications suivantes - actualisation de données P63, 64 avec les données plus récentes de l'Observatoire et des cartes du même millésime - mieux indiquer que la vacance de logements est en lien direct avec la décroissance démographique et que la production neuve ne fait qu'accroître le phénomène de vacance - Correction des chevauchements pour la Commune 'Haut bocage' MRAe : Actualisation de données population, logements vacants, consommation d'espace	Données de Consommation d'espace actualisées : RP2 page 15 / RP5, page 39 / RP6, carte C6_5, page 156 Données de Population, Logements, actualisées : RP2 page 15 / RP3, pages 63 à 65 / RP5, pages 42 à 52 / RP6, pages 20 à 30
	RP_02	Préfet, MRAe : La nouvelle connaissance de l'aléa inondation de février 2019 devra être intégrée dans le RP2 (résumé non technique) et le RP4 (diagnostic)	RP6, carte C1_1 actualisée page 12 / RP5 page 9 / RP4 page 44
	RP_03	MRAe page 16 : Retravailler l'Etat initial de l'Environnement (RP4) pour faire apparaître les sites potentiellement impactés par le projet de SCoT	EN COURS
	RP_04	MRAe page 19 : Retravailler l'étude d'incidences et l'études d'incidences Natura 2000 du RP4	EN COURS
	RP_05	MRAe : conclusions du bilan du schéma à intégrer	RP2 : complément 'Evaluation' P16 RP3 : chapire 4.11.10, page 73
	RP_06	MRAe page 20 : Modifier le RP2 en conséquence (résumé non technique) à l'issue de toutes les modifications MRAe	RP2 modifié en parallèle des autres modifications effectuées
	RP_07	Préfet : Discordance de données à corriger entre l'occupation des ZA mentionnée dans le RP2 (résumé non technique) et celle du RP3 (diagnostic)	correction dans le RP2, page 15
	RP_08	Préfet : Faire mention des nouveaux projets majeurs impactant le territoire (RCEA, réouverture ligne Bordeaux-Lyon)	ajout RP3, page 66
	RP_09	Conseil Départemental 03 : Actualiser les données des cheminements doux des PDIPR et PDESI	ajout RP5, page 76 : RP6, pages 269 et 270
	RP_10	RTE : Cartographie RTE à jour à actualiser	corrections RP5, page 9 / RP6, page 268

	RP_11	MRAe page 11 : Mise en place d'un sommaire général de l'ensemble du Rapport de Présentation	sommaire général de l'ensemble du rapport de présenttaion, Volume 0
	RP_12	MRAe page 23 : Compléter le RP3 avec des éléments relatifs aux risques liés au radon et aux allergènes	ajout RP6, pages 271 à 273, modification RP5, pages 9 et 10, et complément apporté au DOO, prescription P113_2 page 20
Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	PADD_1	Commune de Montmarault : PADD Page 29 : ajout deL'Espace Claude Capdevielle de Montmarault	ajout dans le PADD Page 29
	PADD_2	MRAe page 14 : Retravailler les espaces de densification et de mutation (MRAe page 14) avec ces prescriptions plus précises sur les zones d'attention complémentaires	précision apportée au PADD Hab_2
Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	DOO_01	MRAe : Prescriptions P14_2 (pour les zones humides) et P14_4 (pour la ressource en eau) à renforcer avec des mentions relatives à la ressource en eau, à sa disponibilité, et à la préservation de sa qualité et de sa quantité Une prescription plus précise concernant les zones humides sera également rédigée.	P14_3 ajout d'une prescription plus opérationnelle pour les zones humides P14_6 et P14_7 prescriptions plus opérationnelles pour la ressource en eau
	DOO_02	Préfet : Prescription P11_5 : la mention à l'Etablissement Public Foncier sera modifiée (Préfet)	P11_5 (page 11) modifiée ainsi que deux autres prescriptions avec mention de l'EPF Auvergne P31_1 (page 23) et P42_3 (page 29)
	DOO_03	Chambre d'Agriculture, Préfet : Prescriptions P15_1, P15_2; recommandations R15_2 : l'orientation des pratiques agricoles et la protection des haies en tant que prescriptions sont contraires au Code de l'Urbanisme. Ces mentions seront retirées ou transformées en recommandations	P15_1 et P15_2 transformées en recommandation (Page 14)
	DOO_04	Préfet : Prescription P110_2 : revoir la formulation sur l'éolien qui donnerait au SCoT la compétence de conditionner la recevabilité des projets éoliens. Rappeler l'importance des PCAET en cours pour les études menées pour le développement de l'éolien	P110_2 (page 17) modifiée, mention autorisation du Préfet retirée, ajout mention PCAET
	DOO_05	Préfet : Correction d'une erreur de chiffres P23 du DOO sur le nombre de logements	P23 du DOO, +530 logements /an
	DOO_06	Préfet : Prescription P51_4 : modifier la prescription P51_4 du DOO en retirant la mention de la SAFER	prescription P51_4 (page 33) mention SAFER retirée
	DOO_07	Commune de Montmarault : Prescription P69_2 : ajout deL'Espace Claude Capdevielle de Montmarault	ajout dans le DOO Page 37
	DOO_08	RTE : La prescription d'ordre général RTE pourrait être intégrée au DOO	DOO, intégration d'une prescription RTE, P113_6, Page 19
	DOO_09	MRAe page 14 : Retravailler les espaces de densification et de mutation (MRAe page 14) avec des prescriptions plus précises sur les zones d'attention complémentaires	création d'une prescription P32_2 dédiée faisant référence aux éléments de préétude de densification du SCoT
	DOO_10	MRAe : Ajouter une une recommandation relative aux risques liés à l'usage de produits phytosanitaires et d'engrais azotés et à leurs conséquences sur la qualité de l'air et la pollution des sols	recommandation R55_1 relative à l'usage des produits phytosanitaires et d'engrais azotés et à leurs conséquences ajout dans le DOO Page 35
Autres modifications	AUTR_01	Montmarault : Prévoir une réunion entre la commune de Montmarault et les représentants du PETR	EN COURS
	AUTR_02	Préfet, MRAe : Incohérence de la prospective territoriale avec la décroissance réelle constatée. Les élus s'engageront sur le le lancement d'une révision complète en conseil syndical de décembre	Délibération du conseil syndical d'engagement sur une révision complète à la suite de la révision partielle